AVIS DE CONCOURS – 2026
FILIERE SPORTIVE – CATEGORIE B

LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE ET MARNE (CDG77)

LES CENTRES DEPARTEMENTAUX DE GESTION DE LA REGION CENTRE VAL DE LOIRE

LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-France (CDG PC)

LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE (centre organisateur)

organise

CONCOURS	CONDITIONS D'INSCRIPTION	DATES DES EPREUVES	PERIODE D'INSCRIPTION (1)
EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES Ouvert pour **161** postes répartis de la manière suivante : - externe : **64** postes - interne : **65** postes - 3ème concours : **32** postes	<u>EXTERNE SUR TITRE AVEC EPREUVES</u> Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 4, délivré dans le domaine des activités physiques et sportives mentionnées par le code du sport ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié (2) ou pouvant bénéficier d'une dérogation (3). <u>INTERNE SUR EPREUVES</u> Ouvert : - aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L.5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions (soit le 3 juillet 2025 pour cette session) comptant au moins 4 ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé (1er janvier 2026). - aux candidats justifiant de 4 ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés à l'article L. 325-5 du code général de la fonction publique, dans les conditions fixées par cet article. Les candidats doivent être en activité à la date de clôture des inscriptions. <u>3EME CONCOURS SUR EPREUVES</u> Ouvert aux candidats justifiants, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est ouvert le concours (soit le 1er janvier 2026), de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs des mandats mentionnés à l'article L.325-7 du code général de la fonction publique (membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou de responsable, y compris bénévole, d'une association (membre du bureau)). La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article L.212-1 du code général de la fonction publique soient prises en compte pour l'accès à ce concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation seront décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.	**<u>Epreuve écrite d'admissibilité :</u>** Jeudi 29 janvier 2026 **<u>Epreuves d'admission :</u>** à partir du 4 mai 2026	**<u>Inscription en ligne :</u>** du 20 mai 2025 au 25 juin 2025 inclus **<u>Date limite de dépôt des dossiers d'inscription sur l'espace sécurisé :</u>** **3 juillet 2025**

(2) Les demandes d'équivalence sont à effectuer auprès de la commission d'équivalence du CNFPT www.cnfpt.fr , la décision d'équivalence favorable doit intervenir au plus tard pour le 29 janvier 2026.
(3) Dérogations : Dispense de diplôme pour les pères et mères ayant élevé au moins 3 enfants et sportifs, arbitres et juges de haut niveau.

Le Président,

Daniel LEVEL
Maire de la commune déléguée de Fourqueux

(1) Les inscriptions sont à effectuer par Internet par l'intermédiaire du portail national : www.concours.territorial.fr

puis : www.cigversailles.fr – « Travailler dans la FPT » - « les concours » - « les concours et examens professionnels de la FPT »
Rubrique : « vous souhaitez » - sous-dossier : « Vous inscrire à un concours ou un examen professionnel »
ou au C.I.G. Grande Couronne - Service Concours - 15 Rue Boileau - 78000 VERSAILLES
aux horaires suivants : 9 h à 17 h du lundi au vendredi.